

Rapport de la COFIN sur le préavis 12 – 2014 concernant le remplacement des installations électriques, du chauffage et pose d'une isolation à l'Eglise de la Chiésaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la maison communale le 26 mai 2014 à 19h30.

Etaient présents Monsieur Alain Vionnet, Président, Monsieur Eric Rochat, Vice-président, Monsieur Stéphane Jaquet, rapporteur, Madame Marie-France Vouilloz Burnier, Monsieur Pierre Zapf, Monsieur Jacques Laurent, Monsieur Bernard Ramuz.

Messieurs Alain Bovay, Syndic, Gérald Gygli, municipal responsable et Stéphane Roulet, boursier communal, ont assisté à la première partie de la séance et fourni de précieuses indications aux commissaires qui tiennent à leur témoigner leur reconnaissance pour la qualité des renseignements et le temps consacré.

Au préalable le Président demande s'il serait possible de mettre en ligne les préavis sur le site internet dès qu'ils sont disponibles pour faciliter le travail des commissions. Le Syndic examinera la demande.

L'objet du préavis est la mise aux normes et le remplacement des installations électriques et du chauffage de l'église de la Chiésaz. Une isolation sera également posée. Le syndic rappelle que les installations ne répondent plus aux normes OIBT et que la Romande Energie a fixé un dernier délai au 31 décembre 2014 pour mettre le bâtiment aux normes. Monsieur Gygli explique les diverses analyses effectuées pour trouver le mode de chauffage optimal, le bâtiment étant gros consommateur pour une performance très faible, mais difficile à améliorer en raison des contraintes techniques spécifiques au lieu (difficulté d'isoler le bâtiment et contraintes techniques liées à l'orgue). La solution optimale est donc toujours de recourir à un chauffage électrique (rapidité de chauffage pour préserver l'orgue notamment) et il a également été décidé d'isoler le toit par pose d'un flocage (pour isoler l'espace entre la voute et les tuiles et empêcher la bise d'entrer et le chaud de sortir par le haut). Les autres solutions ont été abandonnées (chauffage solaire, isolation du bâtiment, chauffage à distance) car elles n'étaient soit pas possibles, soit pas idéales techniquement (notamment pour l'orgue).

Au niveau financier un cahier des charges a été établi, les offres rentrées ont été analysées et celles répondant au mieux aux critères établis ont été retenues. Le budget présenté est donc basé sur des offres rentrées à l'exception du flocage du toit qui a été négocié au gré à gré étant donné sa particularité. La moitié de coûts sera prise en charge par la Commune de Blonay et ce préavis va également être soumis à la Commune de Blonay. Les travaux seront exécutés en 3 semaines pour perturber au minimum les activités de l'église. Une fois les travaux terminés, des économies d'énergie seront réalisées mais ne permettront pas de rentabiliser l'investissement.

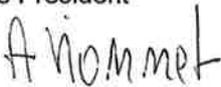
Conclusion :

Au vu de ce qui précède et après délibérations, la Cofin, à l'unanimité des membres présents propose au Conseil Communal d'approuver les conclusions du préavis no 12 - 2014, à savoir :

- octroyer à la Municipalité le montant demandé soit CHF 295'400.-
- encaisser la participation de la commune de Blonay
- financer la part st-légerine de cette dépense par la trésorerie courante
- autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans

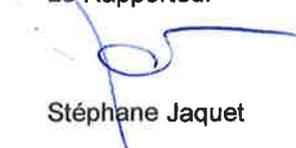
Pour la COFIN :

Le Président



Alain Vionnet

Le Rapporteur



Stéphane Jaquet